

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 144

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

OBJET

Aide financière pour l'exercice 2016 aux établissements publics et associatifs d'hébergement pour personnes âgées du département des Bouches-du-Rhône

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
12757**

Présentation

Depuis une vingtaine d'années, le Conseil Départemental finance sous forme de subventions d'investissement amortissables, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics ou privés associatifs qui nécessitent des travaux d'entretien, d'hygiène et de modernisation. Les modalités de versement de ces subventions sont variables selon 3 facteurs qui sont le montant de la subvention, le budget de l'exercice disponible et la situation financière particulière de chacun des établissements qui pourrait bénéficier de ces subventions.

Ce financement permet de limiter l'incidence financière sur les prix de journée, en évitant notamment le recours à l'emprunt. Cette maîtrise des prix de journée « hébergement » doit non seulement concourir à freiner le recours à l'aide sociale, mais également à limiter le surcoût du prix de journée acquitté par les personnes âgées payantes.

Cette politique a permis d'améliorer de manière très substantielle le cadre de vie ainsi que la sécurité des établissements accueillant des personnes âgées.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-après, les demandes de subvention des établissements publics hébergeant des personnes âgées.

➤ **Maison de retraite Publique Intercommunale de Châteaurenard-Barbentane**

- **Site de Barbentane – EHPAD La Raphaela**

La maison de retraite publique intercommunale regroupe deux EHPAD, « Canto Cigalo » situé sur la commune de Châteaurenard et « La Raphaela » situé sur la commune de Barbentane.

Un projet de restructuration de l'établissement sur la commune de Barbentane permettra d'avoir une nouvelle structure de 50 chambres individuelles qui devrait s'ouvrir dès le 1^{er} trimestre 2017.

La direction souhaite, dans le cadre de l'aménagement de la structure « La Raphaela » acquérir de nouveaux équipements pour un montant de 282 024 €.

- Mobilier (salon, jardin, chambre,....)
- signalétique extérieur et intérieur
- Matériel bureautique
- Equipement de cuisine.

Je propose d'accorder une subvention d'investissement de 282 024 € soit 100 % du coût initial pour l'aménagement de l'EHPAD La Raphaële répartie comme suit :

- 94 008 € en 2016
- 94 008 € en 2017
- 94 008 € en 2018

➤ **Maison de retraite Publique Intercommunale Roquevaire-Auriol**

La maison de retraite publique intercommunale regroupe deux EHPAD, « L'Age d'Or » situé sur la commune de Roquevaire et « L'Olivier » sur la commune d'Auriol.

Afin d'améliorer les conditions de vie des résidents ainsi que les conditions de travail du personnel de ces deux établissements, la direction souhaiterait installer la climatisation dans les couloirs, les salons et les chambres pour un montant de 191 005,73 € pour les deux structures.

Par ailleurs, le directeur souhaiterait financer le remplacement de l'alarme anti-intrusion et une partie de la vaisselle, réparer la sècheuse repasseuse ainsi de l'auto-laveuse pour un montant total de 8 777, 30 €

C'est pourquoi, je propose d'accorder une subvention d'investissement de

- *95 503 € pour la climatisation des deux structures soit 50 % de la dépense*
- *8 771 € pour le remplacement de l'alarme anti-intrusion et une partie de la vaisselle, réparation de la sècheuse repasseuse et de l'auto-laveuse soit 100 % de la dépense.*

➤ **CCAS de Marseille – Résidence Saint Tronc – 13008 Marseille**

Dans un environnement calme et agréable et à proximité de nombreux commerces, d'administrations et de parc, la résidence autonomie Saint Tronc est un bâtiment datant des années 68. Située dans le 10^{ème} arrondissement de Marseille, elle accueille des personnes âgées autonomes.

A ce jour, le CCAS souhaite apporter une meilleure qualité de vie pour les personnes accueillies dans cette structure et sollicite une subvention de 108 908 € pour le remplacement des huisseries intérieures et extérieures.

Je propose d'accorder une subvention d'investissement pour un montant de 108 908 € soit 100 % de la dépense...

➤ **EHPAD public La Bastide du Figuier – 13100 Aix en Provence**

« La Bastide du Figuier » est un EHPAD géré par le CCAS d'Aix en Provence et situé en plein cœur du centre-ville.

Cet EHPAD représente pour les résidents, un lieu de vie, de partage et d'actions intergénérationnelles.

Les résidents sont très sensibles à la qualité de la prestation hôtelière, c'est pourquoi au regard de leur vétusté, l'EHPAD sollicite une subvention de 19 298,05 € pour le renouvellement des différents matériels répartie de la manière suivante :

12 529,07 € pour le mobilier

- les chariots de distribution des repas, des petits déjeuners ainsi que des chariots pour le stockage du linge d'un montant 9 219,47 €
- Congélateur 900,00 €
- Robot mixeur 2 409, 60 €

6 768,98 € pour les travaux

- Store 1 639,62 €
- Installation d'une climatisation réversible 4 054,40 €
- Huit blocs autonomes d'éclairage de sécurité 1 074,96 €

Je propose d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 19 298 € soit 100 % de la somme demandée.

➤ EHPAD public Le Félibrige – 13700 Marignane

L'EHPAD public « Le Félibrige » situé à Marignane sollicite une subvention d'investissement d'un montant de 70 710,92 € afin d'apporter différentes améliorations dans le cadre de vie des résidents soit :

- Pour répondre au respect des règles d'hygiène alimentaire, l'EHPAD souhaite acheter d'une cellule de refroidissement pour 6 231,60 €
- Pour garantir le maintien de température des repas servis aux résidents du 1^{er} étage, l'achat d'un chariot de distribution de plateaux repas pour 22 454,98 €
- Effectuer des travaux d'électricité (remplacement des rallonges électriques par un bloc de prises quadruples en tête de lit) pour 5 224,36 €
- Le remplacement d'une auto-laveuse pour 5 002,80 €
- Des travaux de câblage WIFI pour 16 399,38 €
- Des travaux de modernisation et d'accessibilité pour les 2 ascenseurs de 20 ans d'âge pour 15 397,80 €

Je propose d'accorder une subvention d'investissement représentant 75 % de la dépense totale pour la réalisation de ces projets pour un montant de 53 033 € répartie de la manière suivante :

25 267 € pour achat de mobilier

- Pour répondre au respect des règles d'hygiène alimentaire, je propose d'accorder une subvention de 4 673 € pour l'achat d'une cellule de refroidissement
- Pour garantir le maintien de température des repas servis aux résidents du 1^{er} étage, je propose d'accorder une subvention de 16 842 € pour l'achat d'un chariot de distribution de plateaux repas
- Je propose d'accorder une subvention 3 752 € pour le remplacement d'une auto-laveuse

27 766 € pour travaux

- Pour effectuer des travaux d'électricité je propose (remplacement des rallonges électriques par un bloc de prises quadruples en tête de lit) je propose d'accorder une subvention pour un montant de 3 918 €
- Pour des travaux de câblage WIFI je propose d'accorder une subvention pour un montant 12 300 €
- Pour des travaux de modernisation et d'accessibilité pour les 2 ascenseurs de 20 ans d'âge, je propose d'accorder une subvention pour un montant de 11 548 €

➤ **Centre Hospitalier La Ciotat – EHPAD Lou Cigalou et EHPAD Rayon de Soleil**

Le Centre Hospitalier La Ciotat gère 2 EHPAD : « Le Rayon de Soleil » et « Lou Cigalou ».

Au début des années 2000, ces deux établissements ont été entièrement rénovés et restructurés afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

Toutefois, il apparaît nécessaire de procéder à de nouveaux investissements pour améliorer la qualité de vie des résidents et mettre en conformité les deux structures avec de nouvelles normes relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ;

Pour répondre aux mieux à l'amélioration des conditions de vie de la personne âgée ainsi que des conditions de travail du personnel, le Centre Hospitalier La Ciotat sollicite une subvention d'un montant de 354 000 € qui concernera :

- Le remplacement des ascenseurs des 2 EHPAD (Rayon de Soleil et Lou Cigalou) pour 329 000 €,
- La mise en place de la climatisation l'EHPAD Lou Cigalou pour 25 000 €

Par ailleurs, le Centre Hospitalier La Ciotat sollicite une subvention d'un montant de 196 840 € soit 112 700 € pour l'EHPAD Le Rayon de Soleil et 84 140 pour l'EHPAD Lou Cigalou, pour la mise en conformité « accessibilité » des personnes en situation de handicap.

Je propose d'accorder une subvention d'investissement de

- *106 780 € soit 30 % de la somme demandée pour le remplacement des 3 ascenseurs (2 sur le Rayon de Soleil et 1 sur Lou Cigalou) et de la climatisation de la pharmacie et de la salle de soins*
- *98 420 € pour la mise en conformité « accessibilité » des deux EHPAD soit 50 % de la somme demandée.*

➤ **EHPAD public OUSTAOU DI DAILLAN à Maillane**

Le directeur de l'établissement souhaiterait renouveler l'équipement en matériel du local de plonge pour un montant de 24 156 €

Je propose d'accorder une subvention d'investissement de 24 156 € pour l'équipement et travaux de la plonge soit 100 % de la somme demandée.

➤ **EHPAD public Les Cardalines à Istres**

Le directeur de l'EHPAD « Les Cardalines » à Istres sollicite une subvention d'un montant de 134 077,50 € pour les projets suivants :

- Suite à la visite des services vétérinaires, il a été demandé de renouveler pour des raisons de sécurité alimentaire, les chariots de distribution de repas
- La climatisation située dans la cuisine est défaillante ce qui en période de forte chaleur voire de canicule met en péril le maintien en température des préparations froides.

Je propose d'accorder une subvention d'investissement pour un montant de 67 039 € soit 50 % de la somme demandée.

➤ **EHPAD Public L'Ensouleiado à Lambesc**

Suite à la panne de l'ascenseur principal de l'établissement « L'Ensouleiado », le directeur sollicite une subvention d'un montant de 16 153,38 € pour la mise aux normes de sécurité de l'ascenseur.

Je propose d'accorder une subvention d'investissement pour un montant de 16 153 € soit 100 % de la somme demandée.

➤ **Maison de Retraite Publique Intercommunale « La Durance » à Noves/Cabannes**

La maison de retraite publique intercommunale La Durance regroupe deux EHPAD, « Eugène Blache » sur la commune de Cabannes et « Oustaou Louis Vouland » sur la commune de Noves.

Le directeur de la MRPI La Durance a recensé les besoins en équipements et en travaux. Pour éviter le fort impact que ces investissements pourraient représenter en surcoût sur le prix de journée, l'établissement sollicite une subvention d'un montant de 197 184,57 € pour les projets suivants :

Sur le site de Noves – Achat de mobilier

- Remplacement de la machine à laver le linge sur le site de Noves pour un montant de 47 040 €

Sur le site de Noves - Travaux :

- Divers travaux de remise en état de la structure sur Noves pour un montant de 18 312 €
- Isolation et mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bureau et de l'accueil sur le site de Noves pour un montant de 5 721,24 €

Sur le site de Cabannes – Achat de mobilier

- Achats de tables à manger au lit pour un montant de 8 076,42 €

Sur le site de Cabannes – Travaux

- Travaux de fiabilisation et la mise aux normes des ascenseurs sur le site de Cabannes pour un montant de 68 516 €
- Achat et installation de l'ensemble de la signalétique sur Cabannes pour un montant de 10 630,65 €
- Remise en état et aménagement du jardin du site de Cabannes suite à la création de la véranda pour un montant de 11 530 €
- Financement des prestations intellectuelles dans le cadre de la transformation d'un local en chambre sur le site de Cabannes pour un montant de 16 200 €

Sur le site de Noves-Cabannes - Travaux

- Installation de la climatisation dans les bureaux administratifs et l'infirmierie pour un montant de 11 158,26 €

Je propose d'accorder une subvention d'investissement pour un montant de 92 036 € répartie de la manière suivante :

Sur le site de Cabannes – Travaux

- *prise en charge des travaux de mise aux normes des ascenseurs du site de Cabannes pour un montant de 68 516 € soit 100 % de la somme demandée*

Sur le site de Noves – Achat de mobilier

- *remplacement de la machine à laver sur le site de Noves pour un montant de 23 520 € soit 50 % de la somme demandée.*

➤ Résidence Autonomie LA BEN VENGUDO à Rognonas

La résidence autonomie « La Ben Vengudo » est une structure située à Rognonas gérée par l'Association La Ben Vengudo.

La directrice de cette structure a recensé différents besoins et sollicite une subvention d'investissement d'un montant de 9 860 € réparti de la manière suivante :

- La directrice et la secrétaire occupent le même bureau mais un seul poste informatique est à leur disposition.

L'établissement souhaiterait investir dans un équipement informatique neuf et performant. C'est pourquoi, une subvention d'un montant de 1 760 € est sollicitée.

- L'établissement projette de réaliser des travaux d'ouverture de la cuisine vers le restaurant. Son objectif est de créer un passe plat entre la cuisine et la salle de restaurant afin de respecter les règles d'hygiène et éviter que le personnel de service entre dans la cuisine, mais aussi pour permettre aux résidents de voir les plats se préparer en cuisine ce qui rendrait une ambiance chaleureuse et conviviale.

Par ailleurs, l'achat de deux vaisseliers serait indispensable. C'est pourquoi la structure sollicite une subvention d'un montant de 4 633 €

- Les 4 sanitaires communs datant de 1975 de la structure ne sont plus adaptés aux personnes âgées accueillies. La peinture et la tuyauterie sont vétustes et usées. C'est pourquoi, la directrice souhaiterait une subvention de 3 467 € pour la réfection de ses sanitaires publics.

Je propose d'accorder une subvention d'investissement pour un montant de 9 860 € soit 100 % de la somme demandée. (Equivalente à 80 % de la dépense prévisionnelle)

➤ ***EHPAD Le Clos Saint Martin situé à Pelissanne et géré par l'Association Entraide***

L'association Entraide reconnue d'utilité publique gère 6 résidences autonomie et 8 EHPAD dont l'EHPAD « Le Clos Saint Martin » à Pelissanne.

Le Président de l'Association sollicite une subvention relative à des travaux de mise en sécurité de cet EHPAD pour un montant de 275 562 €

Ces travaux dont le coût global s'élève à 918 540 € portent essentiellement sur des travaux de désamiantage, de mise en sécurité incendie et d'aménagement de locaux.

Je propose d'accorder la subvention demandée soit 275 562 € correspondant à 30 % de la dépense totale, répartie comme suit :

- 100 000 € en 2016
- 100 000 € en 2017
- 75 562 € en 2018

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'autorisation de programme 2016 – 10248E – Humanisation EHPAD 2016 (chapitre 204, fonction 53, articles 2041782, 2041781, 2041721, 2041722, 20421 et 20422 de l'exercice 2016, selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP	Total affecté à ce jour	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté
AP	2016 - 10248 E	3 000 000 €	0 €	1 257 543 €	1 257 543 €
Détail de l'affectation					
	2016-10248-1012906				
OPERATION Humanisation EHPAD 2016	204 - 53 – 2041781		0 €	430 777 €	430 777 €
Dont IB	204 - 53 - 2041782		0 €	413 138 €	413 138 €
	204 - 53 - 2041721		0 €	19 298 €	19 298 €
	204 - 53 - 2041722		0 €	108 908 €	108 908 €
	204 - 53 - 20421		0 €	9 860 €	9 860 €
	204 - 53 - 20422		0 €	275 562 €	275 562 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de monsieur le Délégué aux personnes âgées, je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe et à signer les conventions.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Entre :

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, agissant aux présentes en vertu d'une délibération n° **XX** de la Commission Permanente en date du **XX**,

Ci-après désigné « le Département »,

Et

L'établissement **public XX**
Adresse : **XX**
XX

Représenté(e) par Monsieur ou Madame **XX** ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de directeur(trice)

Ci-après désigné **l'établissement public**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

*Vu la demande de subvention de **XX** €*

*Vu la délibération n° **XX** de la commission permanente du **XX** décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de ce projet ;*

Préambule :

Considérant que depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental finance sous forme de subventions amortissables, les EHPAD publics ou privés associatifs qui nécessitent des travaux d'entretien, d'hygiène et de modernisation.

Considérant que ce financement permet de limiter l'incidence financière sur les prix de journée, en évitant notamment le recours à l'emprunt. Cette maîtrise des prix de journée « hébergement » doit non seulement concourir à freiner le recours à l'aide sociale, mais également à limiter le surcoût du prix de journée acquitté par les personnes âgées payantes.

Considérant que cette politique a permis d'améliorer de manière très substantielle le cadre de vie ainsi que la sécurité des établissements accueillant des personnes âgées.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par délibération susvisée de la commission permanente, le Département a octroyé une subvention d'investissement à l'établissement public pour la réalisation des projets suivants dont le descriptif et les modalités ont été précisés par l'établissement public dans le dossier de demande de subvention.

XXXX

Par la présente convention, l'établissement public s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ces projets.

Cette subvention étant accordée spécifiquement pour ce projet, la présente convention a pour objet d'en préciser les conditions d'utilisation, les modalités de versement ainsi que, le cas échéant, de remboursement.

Article 2 : Montant de la subvention et modalités de versement

- Le montant de la subvention pour **XXX** pour une dépense subventionnable de **XXX €** soit un taux à **XXX %**.

Le versement de cette aide ne pourra être effectué qu'au vu d'un devis et d'un plan de financement.

- Le montant de la subvention pour l'achat **XXX** pour une dépense subventionnable de **XXX €** soit un taux de **XXX %**

Le versement de cette aide ne pourra être effectué qu'au vu des factures fournies par le directeur de l'établissement public, justifiant les achats correspondants.

Article 3 : Obligations et engagements de l'établissement public

L'établissement est tenu de :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 1 de la présente convention et à réaliser l'ensemble des actions prévues ;
- Faire apparaître le soutien du Département des Bouches-du-Rhône au projet, quels que soient les moyens de communication utilisés pour en informer le public et les professionnels, et d'apposer le logo du Conseil Départemental sur tout support graphique et équipement.
- Lorsque les travaux justifient la pose de panneaux, ceux-ci devront mentionner obligatoirement le soutien du Département des Bouches-du-Rhône.

Article 4 : Justificatifs et contrôle de l'utilisation de la subvention

4-1 : Justificatifs

L'établissement public doit fournir au Département :

- un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu financier est déposé auprès du Département (Direction Personnes Agées/Personnes Handicapées - Service Tarification et Contrôle des Etablissements pour Personnes Agées – 4 Quai d'Arenc – CS 70095 – 13304 Marseille Cedex 02) dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000).

4-2 : Contrôle

L'établissement public s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents comptables et administratifs et l'accès aux actions soutenues par le Conseil Départemental et organisées par l'établissement public, à toute personne accréditée par le Conseil Départemental à cet effet.

Article 5 : Sanctions

En cas de non-respect des obligations définies aux articles 1, 3 et 4 de la présente convention, l'établissement public sera mis en demeure par une lettre recommandée avec accusé de réception de s'y conformer sans délai.

L'absence de réponse à cette lettre dans un délai d'un mois sera un motif pour résilier la présente convention.

Dans ce cas, le Département pourra exiger le reversement de la subvention.

De même, au cas où l'établissement public n'aurait pas employé la subvention, ou partie de celle-ci, en vue de l'objet prévu et dans les délais impartis pour son utilisation ou dans les deux ans qui suivent la date de la délibération qui l'autorise, le Département pourra demander le reversement de tout ou partie de la subvention allouée.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties préalablement approuvé en Commission Permanente du Conseil Départemental.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification.

L'octroi de la subvention est réputé caduque dans les trois ans suivant la date de délibération qui l'autorise.

Article 8 : Litiges et contentieux

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

A Marseille, le

Pour l'Etablissement XX

Pour le Département

Le Directeur (trice)

La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL